



Prévention des déchets verts au SICTOM du Guiers (38-73)



■ Déchets

■ Rhône-Alpes

Pourquoi agir ?



Organisme

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers – SICTOM du Guiers

Partenaires

- ADEME Direction régionale Rhône-Alpes
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Coût (HT)

Coût global de l'investissement : 23 k€

- Achat du broyeur : 16 k€
- Achat de composteurs et de bio seaux : 6 500 €
- Communication : 500 €

Coût annuel de fonctionnement : 2 750 €

- 850 € (maintenance et assurances)
- 1 900 € (25 jours de travail pour la gestion du planning et les vérifications de l'état du matériel après chaque usage)

Financement :

- ADEME : 11,5 k€
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 4 000 €

Bilan en chiffres (mars 2012 – juin 2014)

- 45 locations du broyeur
- 173 heures de broyage effectuées
- 1 000 m³ de déchets verts broyés
- 140 tonnes de déchets verts évitées en déchèterie, soit 8 700 € économisés sur le traitement de ces déchets verts

Date de lancement

2012

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers (SICTOM du Guiers) regroupe deux communautés de communes situées en Isère et en Savoie, pour un ensemble de 23 communes et de 24 000 habitants. Dans le cadre de ses compétences, il assure notamment la gestion et l'exploitation de 3 déchèteries qui permettent de collecter séparément différents types de déchets, dont des déchets végétaux appelés également « déchets verts ». Ces déchets sont composés essentiellement de résidus de coupes ou de tailles de haies, de tontes de pelouse, de petites branches d'arbres ou d'arbustes ou encore de tiges de plantations. Entre 2006 et 2010, le SICTOM observe une très forte augmentation des apports de déchets verts en déchèteries : +166% en 4 ans ! Cette augmentation s'explique par des caractéristiques locales : un territoire rural, un habitat individuel très développé (plus de 90%), des pratiques de plein air (jardinage, taille de haies et d'arbres, maraîchage domestique). Mais la plupart des apports sont en réalité effectués par les professionnels, dont les services des espaces verts des communes adhérentes au SICTOM qui déposent les résidus de coupe, de tonte et de taille.

Or la gestion des déchets verts représente un coût important pour les collectivités publiques. Le SICTOM du Guiers dépense ainsi plus de 200 000 euros par an pour gérer les 4 000 tonnes de déchets verts déposés dans ses déchèteries. C'est pourquoi le SICTOM a décidé d'acheter un broyeur de grosse capacité pour le mettre à la disposition des communes intéressées afin qu'elles puissent broyer sur leur territoire les déchets végétaux générés par leurs services techniques, réduisant d'autant les apports en déchèterie et les coûts.

Très engagée dans les dispositifs de prévention des déchets, la direction régionale de l'ADEME en Rhône-Alpes est intervenue pour soutenir techniquement et financièrement le SICTOM du Guiers dans son investissement et sa démarche de prévention des déchets verts.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

M. Jean Pagniez, président du SICTOM du Guiers :

« Notre action de prévention des déchets verts est globale et s'inscrit dans le cadre du PAC - Plan Action Compostage. Nous agissons depuis de nombreuses années pour aider les ménages et les particuliers à s'équiper en composteurs individuels et nous avons formé plus de 150 guides composteurs. Nous agissons aussi en direction des communes, que ce soit avec la location du broyeur ou avec l'organisation de réunions de formation et d'information des agents municipaux. Nous travaillons ainsi à la fois sur la sensibilisation, l'investissement et la formation en touchant tous les publics. Nous sommes convaincus que c'est cette démarche globale, suivie dans la durée, qui permettra d'obtenir les meilleurs résultats pour l'environnement et les finances ».



Le broyeur du SICTOM du Guiers
Crédit photo : SICTOM du Guiers

POUR EN SAVOIR PLUS

- ☉ Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/déchets
- ☉ Le site de l'ADEME en Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.ademe.fr
- ☉ Le site du SICTOM du Guiers : www.sictom-guiers.fr

CONTACTS

- ☉ SICTOM du Guiers
Tél : 04 76 93 54 98
contact@sictom-guiers.fr
- ☉ ADEME Rhône-Alpes
Tél : 04 72 83 46 00
ademe.rhone-alpes@ademe.fr

Présentation et résultats

Pour réduire les apports de déchets verts en déchèterie, le SICTOM a étudié dès 2011 la possibilité d'acheter un broyeur de grosse capacité qui serait mutualisé entre les différentes communes. Les agents municipaux des services des espaces verts ont tout d'abord bénéficié d'une formation destinée à les sensibiliser à la gestion écologique des espaces verts. Cette formation incluait ainsi d'une part l'utilisation d'un broyeur et d'autre part les bonnes pratiques en matière de compostage, de broyage et de paillage. Ensuite, plusieurs modèles de broyeurs ont été testés. A l'issue des tests, les élus ont décidé d'acquérir un matériel professionnel monté sur une remorque, donc facilement transportable, capable de traiter des branches de 15 cm de diamètre avec un rendement de 3 à 6 m³ de produits broyés par heure.

Les conditions de location du broyeur sont fixées par une convention signée entre le SICTOM du Guiers et chaque commune intéressée. La location est gratuite la première année d'utilisation, ce qui permet de prendre en compte les contraintes budgétaires des collectivités tout en complétant la formation des agents communaux au maniement de l'appareil. Pour inciter les communes à louer le broyeur, les apports en déchèteries de leurs déchets verts sont désormais facturés par le SICTOM. Les locations sont généralement réalisées par les services techniques ou les services des espaces verts qui utilisent le broyeur pour broyer les tailles de haies au fur et à mesure de l'avancée des chantiers. Le broyat est ensuite réutilisé en paillage dans les massifs.

Entre sa mise en service en mars 2012 et le mois de juin 2014, le broyeur a été loué par 11 communes pour un total de 45 utilisations. Ces locations représentant 173 heures de broyage ont permis de broyer environ 1 000 m³ de déchets verts. Cela a évité l'apport en déchèteries de 140 tonnes de déchets végétaux, l'économie sur le poste « collecte et traitement des déchets verts » étant estimée à 8 700 €.

Focus

En complément, le SICTOM du Guiers a développé son programme de prévention des déchets verts auprès des particuliers en poursuivant l'achat et la distribution de composteurs individuels et en communiquant régulièrement. En octobre 2014, il a organisé avec la mairie de Pont-de-Beauvoisin (38) la première « Fête des broyeurs ». Ouverte au grand public, cette manifestation a permis d'effectuer des démonstrations de broyeurs et de diffuser des conseils sur la gestion des déchets végétaux dans les jardins. L'objectif est de créer une prise de conscience générale sur la production de déchets verts et de montrer l'intérêt pour les particuliers de disposer de broyat de branches pour composter leurs déchets de cuisine.

Facteurs de reproductibilité

Le broyeur du SICTOM du Guiers est mutualisé entre les différentes communes du territoire. Mais il pourrait également être prêté ou loué à d'autres acteurs disposant d'espaces verts, de parcs ou de jardins (établissements de santé ou d'enseignement, administrations, associations, etc.). Dans un contexte de maîtrise budgétaire, le principe d'un broyeur professionnel mutualisé peut donc se révéler très attractif. S'inscrivant parfaitement dans les démarches de prévention des déchets que soutient l'ADEME, les directions régionales de l'ADEME encouragent et soutiennent, sous conditions, l'achat de ce type de matériel.